

## **COMMUNIQUE DE PRESSE FSU**

### **Personnels sociaux et éducatifs : « Dialogue de Sourds »**

Suite à la pression des Organisations Syndicales, le Ministre de la Fonction Publique a convié l'ensemble des organisations syndicales à une simple réunion de discussion, le mardi 3 avril 2012, sur les projets de décrets Assistantes de Service Social et Conseillères Techniques de Service Social.

Après une longue introduction du Directeur de Cabinet, représentant du Ministre, pour les trois versants de la Fonction Publique, le ministère souhaitait discuter sur les projets de décrets contestés, puisqu'ils continuent d'enfermer les personnels sociaux dans le Nouvel Espace Statutaire « réaménagé » et donc toujours en catégorie B.

L'ensemble des Organisations Syndicales (CFTC, CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA), unanimes, ont lu une déclaration commune réaffirmant, notamment, leurs revendications de passage en Catégorie A, et l'inscription des Diplômes d'État du Travail Social, au niveau II du RNCP.

Constatant qu'aucune ouverture de négociation n'était possible sur ces deux revendications, et confrontés à un dialogue de sourds, les organisations syndicales ont décidé de suspendre puis d'interrompre cette « séance de discussion ».

Depuis 20 ans, après les accords DURAFour de 1991, les professions socio-éducatives avaient été intégrées dans le Classement Indiciaire Intermédiaire, entre la catégorie B et A, ceci considéré, à l'époque, comme une étape transitoire avant l'accès à la catégorie A. La FSU considère donc que ces projets de décrets constituent de fait une véritable régression, et une volonté affirmée de déqualifier les professionnels de la filière sociale et éducative.

La non-reconnaissance des qualifications des professionnels sociaux et éducatifs est bien une décision politique, que la FSU conteste.

La FSU continue de porter les légitimes revendications des personnels pour la revalorisation en catégorie A, et la reconnaissance de nos professions. Elle s'opposera, également dans un cadre unitaire, à toute tentative de dégradation de la carrière des personnels socio-éducatifs.

Paris le 4 avril 2012